

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse des autorités constituées de la commune de Mimeure (Côte-d'Or), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse des autorités constituées de la commune de Mimeure (Côte-d'Or), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 294;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15544_t1_0294_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

18

Les autorités constituées de la commune de Mimeure [département de la Côte-d'Or] expriment les sentiments d'horreur dont elles ont été saisies en apprenant la conspiration de Robespierre. Elles invitent la Convention nationale à rester à son poste, et jurent de ne point reconnaître d'autre point de ralliement. Elles réclament contre le vigneron qui viole avec impunité la loi du *maximum* en vendant jusqu'à 4 et 500 L du vin taxé 180 L, et qui se vendoit ci-devant 60 à 80 L.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (34).

19

Le commissaire de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre envoie 43 croix du ci-devant ordre de St. Louis, dont une brisée en morceaux; une autre croix de l'ordre dit *Cincinnatus*, et une des décorations qui avoient été accordées aux ci-devant gardes françaises; deux épau-
 lettes, une en or en deux pièces, l'autre en argent en trois pièces. Il annonce que ces objets ont été trouvés sous les scellés apposés chez Sijas, qui étoit l'un des adjoints à la commission, lorsqu'il fut mis hors de la loi (35).

[Le commissaire Pille au président de la Convention, le 19 fructidor an II] (36)

Citoyen président,

Je t'envoie quarante huit croix du cy-devant ordre de St. Louis dont une brisée en morceaux, une autre croix de l'ordre dit de Cincinnatus et une des décorations qui avoient été accordées aux cy-devant Gardes françaises. Je t'envoie aussi deux épau-
 lettes une en or en deux pièces, l'autre en argent en trois pièces. Ces objets ont été trouvés sous les scellés apposés chez le feu C^{en} Sijas qui étoit l'un des adjoints à la commission lorsqu'il fut mis hors la loi.

Salut et fraternité.

A. PILLE.

20

Les administrateurs composant les directoires des départements des Basses-Alpes^a, du Var^b, du district d'Ustariz^c, séant à Bayonne, la garde nationale de Privas^d, les officiers, sous-officiers et gendarmes des deux brigades de Nevers^e, applaudissent à la

dernière révolution, et invitent la Convention nationale à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

a

[Les administrateurs du Directoire du département des Basses-Alpes à la Convention nationale, de Digne, le 21 thermidor an II] (38)

Egalité Liberté

Mort aux tirans et aux ambitieux

Représentans,

Ils ne sont plus les traitres qui siégeoient parmi vous, qui marchaient à la tyrannie escortés par la terreur et par la dangereuse influence d'une fausse vertu et d'une éloquence perfide. Ils ne sont plus. Leurs manes coupables ont joint l'ombre de Brissot et celle de Pétion. Nous devons à votre fidélité et à l'intrépidité de votre courage le nouveau triomphe de la liberté et l'exemple terrible que vous donnez aux conspirateurs. Agréez nos sentimens purs de joie et de reconnaissance.

Vive la République.

GRANIER (secrétaire) et six autres signatures.

b

[Le Directoire du département du Var au président de la Convention nationale, de Grasse, le 23 thermidor an II] (39)

Citoyen président,

Les administrateurs du département du Var vivement affectés des trames criminelles qui se dirigoient contre les droits du peuple, et de l'atteinte qu'on a voulu porter à la représentation nationale, s'empressent de vous exprimer dans une adresse, les principes républicains qui les animent, et leur dévouement respectueux pour la Représentation nationale. Daignés faire agréer à la Convention le vœu que nous renouvellons aujourd'hui, de vouloir la République une indivisible, et dévoués à l'épuration publique tous ceux qui n'auront pas le courage de faire respecter et obéir à nos intrépides représentants.

FAUCHIEY (président), CHABERT (secrétaire) et cinq autres signatures.

[Adresse à la Convention nationale, du 23 thermidor an II] (40)

Citoyens Représentans,

La République est encore une fois sauvée, des ambitieux, des conspirateurs, des traitres vouloient donc usurper l'autorité souveraine du Peuple, nouveaux Cromwell, ils sembloient ne

(34) P.-V., XLV, 101.

(35) P.-V., XLV, 101. J. Perlet, n° 714; J. S.-Culottes, n° 569.

(36) C 318, pl. 1294, p. 18. Bull., 21 fruct. (suppl.).

(37) P.-V., XLV, 101.

(38) C 319, pl. 1 305, p. 37.

(39) C 319, pl. 1 305, p. 35.

(40) C 319, pl. 1 305, p. 36.